



Newsletter

Numéro 1

Octobre 2008

Sommaire:

- Lancement du projet
- L'appui aux démarches locales en cours
- AOP, IP qu'est-ce que c'est ?
- Test de commercialisation sur la grenade de Gabès

Pour plus d'information, contacter:

Jean Claude PONS, chef d'équipe,
jean-claude.pons@ecocert.com
Imen Jaouadi, consultante nationale-
aspects institutionnels,
imen.jaouadi@ecocert.com
Chokri Damergi, consultant national-
appui aux démarches locales,
damerghi.chokri@inat.agrinet.tn
Mares Hamdi, consultant national
juriste, mares.hamdi@yahoo.fr
Tarek Chiboub, coordinateur national,
tarechib@yahoo.fr
Emilie Vandecandelaere, supervision
technique FAO,
emilie.vandecandelaere@fao.org

Brèves:

La Mission de lancement en juin 2008 (projet présenté lors de l'atelier du 17 juin à Tunis), a été suivie d'une première mission de suivi et d'une mission juridique en août. La prochaine mission aura lieu la semaine du 3 novembre 2008.

Lancement du projet TCP/TUN/3202 Appui au développement et à la mise en place d'un système de contrôle des produits de qualité liée à l'origine

La Tunisie s'est dotée d'un cadre législatif pour la valorisation et la promotion des produits de qualité liée à l'origine, sur la base de la loi de juin 1999 relative aux appellations d'origine et indications de provenance. Les démarches de reconnaissance de ces produits sont complexes et relativement nouvelles, d'où l'appui du projet pour la mise en œuvre du dispositif institutionnel.

A la demande du Ministère de l'agriculture et des ressources hydraulique, la FAO a lancé le projet TCP/TUN/3202 afin de parvenir aux résultats suivants:

- l'identification d'une stratégie de développement des produits de qualité liée à l'origine (objectifs, moyens et modalités d'exécution)
- mise en place d'un système national de contrôle des produits de qualité liée à l'origine.
- Formation du personnel en vue d'une maîtrise des techniques de contrôle
- finalisation du cadre réglementaire complémentaire.
- élaboration de lignes directrices pour la reconnaissance et la protection des produits de qualité liée à l'origine, avec appui aux démarches locales.

La représentation de la FAO en Tunisie en relation avec le Service de la Qualité des Aliments et des normes alimentaires (AGNS) à Rome supervise le projet en collaboration avec le Coordinateur National du Projet, Monsieur Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, au sein de la Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (DGPCQA), et en association avec la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA), en charge de la reconnaissance des signes de qualité.

L'appui aux démarches locales en cours

Plusieurs projets locaux sont suivis par les consultants pour la appuyer dans leur démarche de reconnaissance de produits de qualité liée à l'origine dans une vision de développement rural :

- les grenades de Gabès des oasis du même nom;
- les pommes de Sbiba, du gouvernorat de Kasserine et régions limitrophes
- la viande ovine de race Noire de Thibar;
- le fromage et la ricotte produites à partir du lait de brebis de la race Sicilo-Sarde élevées dans les gouvernorats de Beja et de Bizerte;
- l'huile d'olives produite dans la région d'El Jem.

D'autres démarches sont en cours de recensement et présentent également un intérêt pour des signes de qualité liée à l'origine ou autre type de label de qualité, par exemple : les dattes, les poulets, harissa, figues, l'huile d'olive, agneau...

Agenda:

Réunion du comité de pilotage du projet le 4 novembre.

Journée formation des membres de la Commission Technique consultative le 6 novembre. contact : Tarek Chiboub, tarechib@yahoo.fr

Les partenaires du projet:Comité de pilotage:

Ministère agriculture : DGPCQPA, DGPA et Direction de la coopération internationale, IRESA

DGIA, ministère de l'Industrie

DCI, ministère du commerce

INNORPI

APIA

GIF

UTAP

Autres partenaires:

CRDA

Centres techniques

Groupements interprofessionnels

Stations régionales

URAP

Autres partenariats en cours de développement...

AOP, IP : qu'est-ce que c'est?

L'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle de l'OMC (ADPIC) définit les indications géographiques comme : « *Indications qui servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'un membre, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans le cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée à cette origine géographique.* ».

La loi tunisienne n° 99-57 du 28 juin 1999 définit deux types d'indications géographiques :

« L'appellation d'origine est le nom d'un pays, d'une région naturelle ou parties des régions d'où provient tout produit et qui puise sa valeur et ses particularités par référence à son environnement géographique constitué d'éléments naturels et humains. Les éléments naturels comprennent d'une façon générale le milieu géographique de provenance du produit avec ses particularités se rapportant au sol, à l'eau, à la couverture végétale et au climat. Les éléments humains comprennent notamment les méthodes de production, de fabrication ou de transformation et les techniques spécifiques acquises par les producteurs ou les fabricants dans la région concernée. Les méthodes de production doivent découler de traditions locales anciennes stables et notoires ».

L'indication de provenance désigne « le nom du pays, d'une région naturelle ou parties de régions dont le produit tire sa particularité et sa renommée et où il est produit, transformé ou fabriqué ».

Test de commercialisation sur la grenade de Gabès

Pays membre de l'OMC, la Tunisie est également le premier pays de la rive méditerranéenne à conclure un accord de partenariat et de coopération avec l'union européenne. L'ouverture de la zone de libre échange avec l'Europe en 2007 reflète son choix en fait de compétitivité dans l'espace économique et mondial. Cette ambition de cibler son économie vers l'extérieur se présente par la mise en place d'importantes actions d'amélioration de qualité de produit et du revenu du producteurs et la promotion des produits présentant des signes de qualité spécifiques (Appellation d'origine, indication de provenance, marque collective) telle que la grenade de Gabès. Celle-ci (variété connue sous le nom « Gabsi »), se différencie notamment par sa saveur particulière due à son origine: l'oasis de Gabès.

Une action de commercialisation test « grenades origine de l'oasis de Gabs contrôlée » est menée suite à l'accord des autorités tunisiennes avec la collaboration de la Société Tunisienne de Produits Frais (STPF) à Gabs, GIFruit, CRDA Gabès, Ministère de l'agriculture, Ministère du commerce.

Le test est encadré par un contrat précisant la responsabilité de chaque intervenant. Cette opération limitée dans le temps et le volume (150 tonnes), permettra d'évaluer les plus values liées au signe de qualité du marché importateur Français. Un contrôle sera effectué par la collaboration des agents du CRDA et du GIFruit, moyennant une grille de contrôle proposée par le consultant FAO, basée sur les exigences strictes du cahier de charge et la façon dont chacun des points sera contrôlé (document, visite, dégustation, analyse). Il précise aussi les sanctions à appliquer lorsqu'une non-conformité au cahier de charges est constatée. Chaque grenade sera identifiée avec un sticker rapportant le logotype choisi pour l'opération. Une étude de l'impact sur le marché français suivi d'une analyse comparative des motivations des consommateurs entre les grenades « normales » et celles « d'origine de l'oasis de gabs contrôlée » sera réalisée à la fin du test.